DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 06.134

L'An deux Mille Six, le 29 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 décembre 2006

Le 22 décembre 2006

ETAIENT PRESENTS: M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

- M. HUGENDOBLER représenté par Mme GEOFFROY
- M. MOST représenté par M. LE GUEUT
- M. CHABANEAU représenté par Mme DAVID-COURTIN
- M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
- Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
- M. POTENNEC représenté par Mme MOINET

ABSENTS -EXCUSES: M. BUJARD, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 25 Nombre de votants : 31

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: AVENUE DES OMBRAGES – CONVENTION FRANCE TELECOM POUR

L'EFFACEMENT DES RESEAUX

VOTE: UNANIMITE

Des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension E .D.F. FRANCE TELECOM et ECLAIRAGE PUBLIC sont envisagés sur la voie dénommée « avenue des Ombrages ».

Dans le cadre de cette opération qui sera conduite par le S.D.E.E.R., il est prévu notamment l'enfouissement des réseaux téléphoniques.

Pour ce faire, les services de FRANCE TELECOM ont élaboré une convention qui définit les conditions techniques et financières en matière d'études, de travaux d'aménagement et d'exploitation des installations téléphoniques.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec FRANCE TELECOM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau FRANCE TELECOM conjointement au réseau E.D.F. basse tension de l'avenue des Ombrages, VU le projet de convention fixant les modalités techniques et financières en matière de travaux et de gestion des ouvrages de télécommunication situés sur le site concerné,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le projet de convention établi par FRANCE TELECOM en vue de fixer les modalités techniques et financières en matière d'études et de travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques de l'avenue des ombrages,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier,
- d'imputer la dépense afférente à cette convention au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 8 janvier 2007 Le Maire, H. LE GUEUT